

Annexe contractuelle



Ananké Mai 2023

Gan Patrimoine
Évolution

Gan Patrimoine
Stratégies

Patrimoine
Stratégies Vie

Gan Patrimoine
Capitalisation

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation d'une durée de 10 ans maximum, à compter du 25 mai 2023, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Code ISIN : FR001400DLZ7





Sommaire

- Annexe à la notice d'information du contrat d'assurance vie Gan Patrimoine Évolution, aux conditions générales des contrats d'assurance vie Gan Patrimoine Stratégies et Patrimoine Stratégies Vie et aux conditions générales valant note d'information du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation p. 1
- Fiche technique du support en unités de compte Ananké Mai 2023..... p. 2
- Avertissement final p. 4
- Répartition d'actifs à l'échéance de Ananké Mai 2023 p. 5
- Souscription au support Ananké Mai 2023

Annexe à la notice d'information du contrat d'assurance vie Gan Patrimoine Évolution, aux conditions générales des contrats d'assurance vie Gan Patrimoine Stratégies et Patrimoine Stratégies Vie et aux conditions générales valant note d'information du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation



Le support temporaire en unités de compte **Ananké Mai 2023** est ajouté aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation.

Sa période de commercialisation est du 1^{er} janvier au 30 avril 2023. Ananké Mai 2023 est émis le 6 janvier 2023. La durée d'investissement sur cette unité de compte est de 10 ans maximum, à compter du 25 mai 2023.

Son échéance finale est le 24 juin 2033.

Si à l'une des 4 dates d'observation biennale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 25 mai 2023, le support prend fin à la date d'échéance anticipée automatique correspondante définies dans la Fiche technique.

Les dispositions suivantes s'appliquent par dérogation à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat.

- La documentation juridique du produit qui en décrit l'intégralité des modalités est composée des Conditions Définitives (Issue Terms) rédigées dans le cadre du Prospectus de Base (en date du 15 juillet 2022), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg («CSSF»). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, les Conditions Définitives (ensemble, le Prospectus) et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le [Prospectus de Base](https://www.gsmarkets.fr/fr/services/documents/prospectus-de-base) (<https://www.gsmarkets.fr/fr/services/documents/prospectus-de-base>) et via le lien suivant pour les [Conditions Définitives](https://www.goldmansachs-bourse.fr/) (<https://www.goldmansachs-bourse.fr/>). La dernière version du [Document d'Informations Clés](#) relatif à ce support peut être consultée et téléchargée à l'adresse : www.gspriips.eu.
- Pendant le délai de renonciation, la part du versement initial placée sur le support Ananké Mai 2023 est directement investie sur le support.
- Les versements et les réinvestissements suite à arbitrage, s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'encaissement effectif sur le compte de l'Assureur.
- Tous les désinvestissements s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'enregistrement au siège administratif de la demande par le service de gestion de l'assureur et accompagnée de la totalité des pièces nécessaires, ou suivant la date de déclenchement (arbitrage automatique).
- En cas d'absence de cotation à ces dates, on considérera comme valeur de l'unité de compte la prochaine valeur cotée.
- **L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, toutes les opérations de rachat ou d'arbitrage sollicitées sur ce support temporaire avant son échéance, feront l'objet d'une pénalité de 3,5% du montant désinvesti, à l'exception du dénouement du contrat (suite à un rachat total ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie).**

- Ananké Mai 2023 n'est pas éligible aux options de gestion automatique ni aux versements programmés.
- Les avances ne sont pas autorisées sur l'épargne constituée au titre du support Ananké Mai 2023.
- À l'échéance (anticipée ou finale) d'Ananké Mai 2023, si le contrat est déjà investi totalement ou partiellement en Gestion déléguée, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le(s) profil(s) de la Gestion déléguée en cours au jour de l'échéance au prorata de la répartition de leur encours géré dans ce mode de gestion. À défaut, l'arbitrage se fera vers la répartition d'actifs en Gestion libre définie en page 5 de cette annexe et correspondants aux contrats Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation.
- Il n'est pas autrement dérogé aux modalités de fonctionnement du contrat.

Épargne constituée sur Ananké Mai 2023 dans le cadre de votre contrat

- Conformément à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat, l'épargne constituée sur Ananké Mai 2023 correspond à la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte inscrites au contrat. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'unités de compte par sa valeur.

L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur.

Pendant toute la durée de vie du support, la valeur de l'unité de compte Ananké Mai 2023 est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des taux d'intérêt.

- L'Assureur recommande Ananké Mai 2023 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 10 ans et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et d'un contrat de capitalisation.
- **Ananké Mai 2023 s'adresse aux investisseurs recherchant un potentiel de performance lié aux marchés actions de la zone euro en acceptant un risque de perte partielle ou totale en capital. Ce risque existe à l'échéance finale ou en cas de désinvestissement avant l'échéance (anticipée ou finale) suite à un rachat, un arbitrage ou au décès de l'assuré dans le cadre du contrat d'assurance vie (puisque la valeur de l'unité de compte dépend des conditions de marché).**
- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Ananké Mai 2023 pour chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'investisseur, notamment de sa situation patrimoniale, de ses besoins actuels et à venir, et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter. Il est également recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité et sur des zones géographiques différentes. Cette diversification permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.



Fiche technique du support en unités de compte Ananké Mai 2023

- **Instrument financier :** Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. Le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
- **Émetteur :** Goldman Sachs Finance Corp International Ltd., qui n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
- **Garant de la formule :** The Goldman Sachs Group, Inc., (S&P BBB+, Moody's A2, Fitch Ratings A, au 25 novembre 2022). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent le modifier à tout moment. Bien que le support soit garanti par The Goldman Sachs Group, Inc., le support présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
- **Code ISIN :** FR001400DLZ7.
- **Devise :** EUR.
- **Sous-jacent :** Indice S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement (code Bloomberg: SPEZPFEN Index), calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5% par an, ce qui résulte donc en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.
- **Cotation :** Bourse de Luxembourg.
- **Valorisation :** Hebdomadaire, le vendredi.
- **Double valorisation :** Une double valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Refinitiv qui est une société indépendante financièrement de Goldman Sachs.
- **Marché secondaire :** Goldman Sachs International, qui fournit la liquidité, offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou autres, ou (iii) de la situation financière de Goldman Sachs International ou un de ses affiliés, dans chacun des cas tel que déterminé de bonne foi par Goldman Sachs International. Dans ce contexte et en fonction de la proximité du seuil de protection du capital, Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue, dans les conditions normales de marché, est au maximum de 1%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment le montant de cette fourchette.
- **Commissions de distribution :** Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par Goldman Sachs à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.
- **Montant maximum de l'émission :** 30 millions d'euros.
- **Valeur nominale :** 1 000 euros.
- **Garantie du capital :** Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.
- **Période de commercialisation :** du 1^{er} janvier au 30 avril 2023.
- **Prix de souscription :** il progressera de façon constante, de 995,50 euros le 6 janvier 2023 à 1 000 euros le 25 mai 2023. Pour tout complément d'information, merci de vous référer aux Conditions Définitives.
- **Date d'émission du support :** 6 janvier 2023.
- **Date d'observation initiale du niveau de l'Indice :** 25 mai 2023.
- **Dates d'observation biennale du niveau de l'Indice :** 19 mai 2025 (année 2), 18 mai 2027 (année 4), 18 mai 2029 (année 6), 19 mai 2031 (année 8).
- **Dates d'échéance anticipée :** 19 juin 2025 (année 2), 18 juin 2027 (année 4), 18 juin 2029 (année 6), 18 juin 2031 (année 8).
- **Date d'observation finale du niveau de l'Indice :** 18 mai 2033 (année 10).
- **Date d'échéance finale :** 24 juin 2033 (année 10).
- **Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée automatique :** si à l'une des 4 dates d'observation biennale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 25 mai 2023, le support prend fin à la date d'échéance anticipée automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100% de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 12% brut⁽¹⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale.
- **Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale :** Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :
 - 220% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ;
 - ou 100% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial ;
 - ou 100% brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice (exprimée en pourcentage de son niveau initial) si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion du contrat, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau et de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et du risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital. **L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.**

+ Avantages

- **Un gain de 12% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée** si l'indice S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement (ci-après «l'Indice») est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation biennale⁽⁵⁾ en années 2, 4, 6 ou 8 ou à la date d'observation finale⁽⁵⁾ en année 10.
- **Une échéance anticipée automatique** si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation biennale⁽⁵⁾ années 2, 4, 6 ou 8.
- **Effet mémoire**: si les conditions de versement du gain de 12% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés.
- **Un remboursement du capital à l'échéance finale⁽⁴⁾ dès lors qu'à la date d'observation finale⁽⁵⁾, l'Indice n'est pas en baisse⁽³⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial.**

- Inconvénients

- **Un gain plafonné à 12% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée**, même si la performance de l'Indice est supérieure.
- **Le rendement de Ananké Mai 2023 à l'échéance finale⁽⁴⁾ est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de - 40%.**
- **L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5% par an, ce qui résulte donc en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.** Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- **Les gains annuels éventuellement enregistrés ne sont pas capitalisés.**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 2 à 10 ans.**
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital**:
 - en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽⁴⁾;
 - à l'échéance finale⁽⁴⁾, si à la date d'observation finale⁽⁵⁾, l'Indice est en baisse⁽³⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs⁽⁷⁾ sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus de Base et la section « Risques » dans les Conditions Définitives d'Émission⁽⁸⁾. Ces risques sont notamment :

Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie ou à l'échéance : l'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale⁽⁴⁾ :

- lors de toute sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- à l'échéance finale⁽⁴⁾, si l'Indice, à la date d'observation finale⁽⁵⁾, est en baisse⁽³⁾ de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

Risque de contrepartie : l'investisseur supporte le risque de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule (se reporter à la rubrique « Fiche Technique » en page 6 de ce document) ou mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (« bail-in »), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant

(ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû dans le cadre des titres de créance émis par l'Émetteur.

Risque de marché : Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut entraîner sa vente impossible et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de réinvestissement : L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (25 mai 2023) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2023 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale (25 mai 2023), et son niveau à la date d'observation finale (18 mai 2033), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(4) La date d'échéance finale est le 24 juin 2033.

(5) Les dates d'observation biennale sont : 19 mai 2025 (année 2), 18 mai 2027 (année 4), 18 mai 2029 (année 6), 19 mai 2031 (année 8) et la date d'observation finale est le 18 mai 2033 (année 10).

(6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

(7) L'investisseur correspond à l'Assuré souscripteur.

(8) Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 24 juin 2033, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

→ Avertissement final

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Ces titres de créances ne peuvent être distribués aux investisseurs potentiels qu'en fonction des règles applicables aux offres pour lesquelles l'obligation de publier un prospectus ne s'applique pas en application de l'article 1⁽⁴⁾ du Règlement (UE)2017/1129 et de l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. La souscription, l'offre ou la vente, directe ou indirecte, en France de ces titres ne pourra être réalisée que dans les conditions prévues par le Règlement (UE)2017/1129 et l'article L.411-2-1° du Code monétaire et financier. Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Disponibilité de la documentation du support – Le support Ananké Mai 2023 décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » se rattachant au Prospectus de Base (en date du 15 juillet 2022), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, les Conditions Définitives (ensemble, le Prospectus) et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la [Bourse de Luxembourg](http://www.bourse.lu) (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le [Prospectus de Base](https://www.gsmarkets.fr/fr/services/documents/prospectus-de-base) (<https://www.gsmarkets.fr/fr/services/documents/prospectus-de-base>). La dernière version du [Document d'Informations Clés](https://www.gsmarkets.fr/fr/services/documents/prospectus-de-base) relatif à ce support peut être consultée et téléchargée à l'adresse : www.gspriips.eu.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation – L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'Instrument Financier) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrément – The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents: ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le support.

Risque lié à la directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la directive) – Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le support) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (« bail-in ») par toute autorité compétente.

Restrictions générales de vente – Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes – L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, The Goldman Sachs Group, Inc. n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marchés – Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Rachat par Goldman Sachs International ou dénouement anticipé du support – Goldman Sachs International prévoit dans des conditions normales de marché, de fournir un prix d'achat et de vente pour ce support sur un intervalle de temps régulier. Seul Goldman Sachs International est le fournisseur de liquidité de ce support. Cependant, Goldman Sachs International ne s'engage pas à fournir de la liquidité par la communication de prix d'achat et de vente de ce support, et n'est soumis à aucune obligation légale de fournir de tels prix. L'investisseur potentiel ne doit pas s'appuyer sur sa capacité à vendre ce support à une date particulière ou à un prix particulier. Dans certaines situations de marché, pendant lesquelles Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. n'est pas capable de conclure des opérations de couverture, la fourchette achat-vente de 1% peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd.

Avertissement relatif à l'Indice – L'indice S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC, ou de ses sociétés affiliées (« SPDJI »), dont l'utilisation est concédée par licence à The Goldman Sachs Group, Inc. (« Goldman »). Standard & Poor's® et S&P® sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »); Dow Jones® est une marque de commerce, déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »), et elles font l'objet d'une licence d'utilisation en faveur de SPDJI et de sous-licences à des fins particulières en faveur de Goldman. Le support Ananké Mai 2023 n'est pas parrainé, avalisé, vendu ou promu par SPDJI, Dow Jones, S&P, leurs sociétés affiliées respectives et aucune des parties précitées n'émet de déclaration recommandant d'investir dans ledit produit ni ne peut être tenue responsable pour toute erreur, omission ou interruption de l'indice S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement.

Conflits d'intérêts – The Goldman Sachs Group, Inc. ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique – Les titres de créance décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 « U.S Securities Act of 1933 », telle que modifiée (« la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières ») et ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S Person » (tel que défini dans la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis d'Amérique, sur le fondement de la Réglementation S « Reg S » de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Utilisation du produit de l'émission – Les fonds levés au travers de cette émission n'auront en aucun cas vocation à financer directement ou indirectement des projets verts. Seul l'indice sous-jacent au produit est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG ». L'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant. Il convient de noter qu'il n'existe actuellement aucun cadre universellement accepté [juridique, réglementaire ou autre], ni aucun consensus de marché sur ce qui constitue un produit « durable » ou équivalent ESG ou sur les attributs précis requis pour un produit particulier à définir comme ESG, durable ou tout autre étiquette équivalente, et aucune assurance ne peut être donnée qu'un tel cadre ou consensus universellement accepté se développera au fil du temps. Bien qu'il y ait eu des efforts réglementaires dans certaines juridictions et régions (en particulier dans l'Espace économique européen) pour définir des concepts similaires, le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est encore en cours de développement et il n'y a aucune garantie que ces régimes locaux seront adoptés plus largement au sein des marchés financiers mondiaux. En conséquence, aucune assurance ne peut être donnée aux investisseurs que le produit proposé répondra à une ou à toutes les attentes des investisseurs concernant ces objectifs ESG, durable, ou autres objectifs étiquetés de manière équivalente ou qu'aucun impact environnemental, social et/ou autre ne se produira lors de la mise en œuvre du produit. Dans la mesure où ce contenu fait référence à des produits ou indices tiers, Goldman Sachs n'a pas vérifié que les produits ou indices tiers mentionnés sont conformes aux principes, lois, règles ou réglementations applicables, existants ou proposés, liés à l'environnement, à la durabilité et à la gouvernance des critères (ESG).



Répartition d'actifs à l'échéance d'Ananké Mai 2023

Répartition du bouquet	Gan Patrimoine Évolution	Gan Patrimoine Stratégies / Patrimoine Stratégies Vie	Gan Patrimoine Capitalisation
BGF Euro Short Duration Bond A2 EUR LU0093503810	5%	5%	5%
Gan Equilibre IC FR0010271395			10%
Gan Prudence FR0007010244	50%		
Groupama Crédit Euro CT FR0000171837			35%
Groupama Crédit Euro N FR0010288381	25%	25%	
Groupama Prudence FR0010013953		50%	30%
M&G Optimal Income Euro A-H Acc LU1670724373	10%	10%	10%
Pictet-Multi Asset Global Opps LU0941349192	10%	10%	10%

Nom du support/ Code Isin	Objectif de gestion	Forme juridique	Profil de risque et de rendement	Frais de gestion annuels maximum TTC
BGF Euro Short Duration Bond A2 EUR LU0093503810 BlackRock (Luxembourg) SA	Le Compartiment Euro Short Duration Bond Fund vise à une valorisation optimale du rendement global. Le Compartiment investit au moins 80 % du total de son actif dans des titres à revenu fixe négociables de bonne qualité. Au moins 70 % du total de l'actif sera investi dans des titres à revenu fixe négociables libellés en euros dont l'échéance sera inférieure à cinq ans. L'échéance moyenne n'est pas supérieure à trois ans. Le risque de change est géré avec souplesse. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.	SICAV	3	0,75%
Gan Equilibre IC FR0010271395 Groupama Asset Management	L'objectif de gestion de ce FCP est d'obtenir une performance supérieure à celle de son Indice de référence, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans : 50% MSCI World couvert en Euros et 50% Barclays Capital Euro Aggregate. Ce FCP est investi dans d'autres OPCVM, de 30% à 70% sur les marchés de taux et de 30% à 70% sur les marchés actions, cette répartition pouvant évoluer au cours du temps. Ce FCP convient à l'adhérent qui désire faire fructifier son épargne en acceptant un risque intermédiaire entre les actions et les obligations. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.	FCP	4	0,35%
Gan Prudence FR0007010244 Groupama Asset Management	L'objectif de gestion est d'obtenir, au travers d'une gestion de type profilé, une performance supérieure à celle de l'indicateur composite suivant : 10% MSCI World couvert en Euro clôture J-1 (dividendes nets réinvestis), 40% Barclays Capital Euro Aggregate clôture J-1 (coupons réinvestis), 50% EONIA capitalisé J-1. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.	FCP	3	0,25%
Groupama Crédit Euro CT FR0000171837 Groupama Asset Management	L'OPCVM est investi sur des émissions « Investment Grade » dont la notation sera supérieure ou égale à BBB-[Agences de notation Standard and Poor's ou estimée équivalente par la société de gestion] du secteur privé. L'objectif de gestion est d'obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, Barclays Capital Euro Aggregate Corporate 1-3 ans Clôture. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.	SICAV	2	0,50%
Groupama Prudence FR0010013953 Groupama Asset Management	L'objectif de gestion de ce FCP est d'obtenir une performance supérieure à celle de son Indice de référence, sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans : 10% MSCI World couvert en Euro, 40% Barclays Capital Euro Aggregate et 50% EONIA capitalisé. Ce FCP est investi dans d'autres OPCVM, entre 80 % et 100% sur les marchés de taux et entre 0% et 20% sur les marchés actions, cette répartition pouvant évoluer au cours du temps. Ce FCP convient à l'adhérent qui désire voir progresser son épargne en prenant un risque limité. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.	FCP	3	1,15%
M&G Optimal Income Euro A-H Acc LU1670724373 M&G Luxembourg S.A.	Le fonds a pour objectif d'obtenir un rendement total (la combinaison du revenu et de la croissance du capital) par le biais d'une répartition stratégique des actifs et d'une sélection spécifique des actions. Le fonds investit au moins 50% de ses avoirs dans les instruments de créance, mais il peut aussi investir dans d'autres actifs, notamment des organismes de placement collectif, des instruments du marché monétaire, des liquidités, des quasi-liquidités, des dépôts, des actions et des instruments dérivés. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.	SICAV	3	1,25%
Pictet-Multi Asset Global Opps LU0941349192 Pictet Asset Management (Europe) SA	Le but de ce compartiment est de permettre aux investisseurs de bénéficier de l'évolution des marchés financiers au travers d'un portefeuille d'OPC et/ou d'OPCVM gérés de manière professionnelle, offrant une exposition aux classes d'actifs suivantes : devises, titres de créance de tout type (public ou privé), instruments du marché monétaire, actions et titres assimilés, « real estate », Indices de volatilité et de matières premières.	SICAV	3	1,35%

En cas de disparition ou de retrait de l'un des supports proposés, Groupama Gan Vie s'engage à lui substituer sans frais un autre support de même nature et présentant des caractéristiques comparables. Pour une information plus précise sur les supports, référez-vous au Document d'Informations Clés (DIC). Les DIC des supports sont disponibles sur www.amf-france.org ou sur simple demande écrite à l'Assureur. Le profil de risque et de rendement s'apprécie sur une échelle de 1 à 7, allant des niveaux de risque et de rendement les plus faibles aux plus élevés.

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société Anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros – RCS Lille 457 504 694
APE : 6622Z – Siège social : 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – www.orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par Groupama Gan Vie - Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - 340 427 616 RCS Paris
APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie**
Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne - Société Anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)
457 504 702 RCS Lille - APE : 6511Z
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022
59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09



UNE MARQUE
Groupama

Affaire nouvelle / Versement libre

 Arbitrage

 Réemploi
N° GRC N° de contrat
 Gan Patrimoine Stratégies

 Patrimoine Stratégies Vie

 Gan Patrimoine Évolution

 Gan Patrimoine Capitalisation

Je (nous) soussigné(s)

Nom Prénom

En cas de co-adhésion/co-souscription

Nom Prénom demeurant : N° Rue Code postal Ville Téléphone fixe Portable Email

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la présente brochure comprenant : l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Ananké Mai 2023, le Document d'Informations Clés, ainsi que la plaquette de ce support.

ANANKÉ MAI 2023 est un support temporaire en unités de compte disponible à la souscription du 1^{er} janvier au 30 avril 2023. Sa valeur finale est liée aux évolutions du S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement, Indice composé d'un panier de 50 entreprises issues des marchés de la zone Euro.

• **Ananké Mai 2023, dont la durée est de 10 ans maximum, peut prendre fin par anticipation en année 2, 4, 6 ou 8, si à l'une des dates d'observation annuelle, l'indice S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 25 mai 2023.** La valeur finale du support est alors égale à 100 % brut ⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 12 % brut ⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis sa date d'observation initiale.

• **Si Ananké Mai 2023 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur est alors égale à :**

- 220 % brut ⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ;
- ou 100 % brut ⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial ;
- ou 100 % brut ⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice (exprimée en pourcentage de son niveau initial) si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

Ci-dessous le tableau des gains bruts ⁽¹⁾⁽²⁾, des Taux de Rendement Actuariels bruts ⁽¹⁾⁽²⁾ et des Taux de Rendement Actuariels nets de frais de gestion du contrat en fonction du scénario à l'échéance du support en unités de compte Ananké Mai 2023 :

Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾⁽²⁾	Taux de Rendement Actuariel brut ⁽¹⁾⁽²⁾	Taux de Rendement Actuariel net (Gan Patrimoine Évolution)	Taux de Rendement Actuariel net (Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation)	Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾⁽²⁾	Taux de Rendement Actuariel brut ⁽¹⁾⁽²⁾	Taux de Rendement Actuariel net (Gan Patrimoine Évolution)	Taux de Rendement Actuariel net (Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation)
2	24,00 %	10,95 %	9,89 %	9,96 %	10 (stabilité ou hausse de l'Indice)	120,00 %	8,13 %	7,09 %	7,16 %
4	48,00 %	10,12 %	9,06 %	9,13 %	10 (baisse finale de l'Indice ≤ 40%)	0,00 %	0,00 %	- 0,96 %	- 0,90 %
6	72,00 %	9,35 %	8,30 %	8,36 %	10 (baisse finale de l'Indice)	- 40,01 %	- 4,94 %	- 5,85 %	- 5,79 %
8	96,00 %	8,70 %	7,65 %	7,72 %	- 50,00 %	- 50,00 %	- 6,64 %	- 7,54 %	- 7,48 %
					- 55,00 %	- 55,00 %	- 7,61 %	- 8,50 %	- 8,44 %
					- 60,00 %	- 60,00 %	- 8,69 %	- 9,56 %	- 9,50 %

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de ce support, veuillez répondre à ce questionnaire qui est un élément essentiel à la constitution de votre dossier :

- Quelle est la durée maximale du support ? 1 an 5 ans 10 ans
- En cas d'échéance anticipée en année 6, combien de gains annuels sont acquis ? 3 6 9
- Sur quel Indice repose le support ? CAC 40® S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement S&P 500®
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions le composant et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 5%. Est-ce que la performance de l'Indice sera pénalisée, si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire ? oui non
- Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital sur le support ? oui non
- Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ? oui non
- Le gain annuel potentiel de 12% est-il ? brut net de frais sur versement, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie, hors fiscalité et prélèvement sociaux.

Je certifie avoir été informé :

- que l'Assureur recommande Ananké Mai 2023 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 10 ans, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ;
- qu'en cas de sortie (rachat, arbitrage ou décès dans le cas des contrats d'assurance vie) avant l'échéance anticipée ou finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 10 ans (si l'Indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial), il existe un risque de perte partielle ou totale en capital ;
- que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 12 % brut ⁽¹⁾⁽²⁾ par an. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle ;
- qu'à l'échéance d'Ananké Mai 2023, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers la Gestion déléguée ou vers la répartition d'actifs définie en page 5.

À : Le : Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale [25 mai 2023] jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2023. (2) Hors frais de gestion du contrat.

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société Anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros – RCS Lille 457 504 694
APE : 6622Z – Siège social : 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – www.orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par Groupama Gan Vie - Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - 340 427 616 RCS Paris
APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie**
Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne - Société Anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)
457 504 702 RCS Lille - APE : 6511Z
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022
59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09



UNE MARQUE
Groupama

Affaire nouvelle / Versement libre

 Arbitrage

 Réemploi
N° GRC N° de contrat
 Gan Patrimoine Stratégies

 Patrimoine Stratégies Vie

 Gan Patrimoine Évolution

 Gan Patrimoine Capitalisation
Je (nous) soussigné(s)Nom Prénom

En cas de co-adhésion/co-souscription

Nom Prénom demeurant : N° Rue Code postal Ville Téléphone fixe Portable Email

reconnais(sons) avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la présente brochure comprenant : l'annexe à la notice d'information ou conditions générales du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Ananké Mai 2023, le Document d'Informations Clés, ainsi que la plaquette de ce support.

ANANKÉ MAI 2023 est un support temporaire en unités de compte disponible à la souscription du 1^{er} janvier au 30 avril 2023. Sa valeur finale est liée aux évolutions du S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement, Indice composé d'un panier de 50 entreprises issues des marchés de la zone Euro.

• **Ananké Mai 2023, dont la durée est de 10 ans maximum, peut prendre fin par anticipation en année 2, 4, 6 ou 8, si à l'une des dates d'observation annuelle, l'indice S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 25 mai 2023.** La valeur finale du support est alors égale à 100 % brut ⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 12 % brut ⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée depuis sa date d'observation initiale.

• **Si Ananké Mai 2023 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur est alors égale à :**

- 220 % brut ⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ;
- ou 100 % brut ⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial ;
- ou 100 % brut ⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice (exprimée en pourcentage de son niveau initial) si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.

Ci-dessous le tableau des gains bruts ⁽¹⁾⁽²⁾, des Taux de Rendement Actuariels bruts ⁽¹⁾⁽²⁾ et des Taux de Rendement Actuariels nets de frais de gestion du contrat en fonction du scénario à l'échéance du support en unités de compte Ananké Mai 2023 :

Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾⁽²⁾	Taux de Rendement Actuariel brut ⁽¹⁾⁽²⁾	Taux de Rendement Actuariel net (Gan Patrimoine Évolution)	Taux de Rendement Actuariel net (Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation)	Année d'échéance du support	Gains bruts ⁽¹⁾⁽²⁾	Taux de Rendement Actuariel brut ⁽¹⁾⁽²⁾	Taux de Rendement Actuariel net (Gan Patrimoine Évolution)	Taux de Rendement Actuariel net (Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Patrimoine Capitalisation)
2	24,00 %	10,95 %	9,89 %	9,96 %	10 (stabilité ou hausse de l'Indice)	120,00 %	8,13 %	7,09 %	7,16 %
4	48,00 %	10,12 %	9,06 %	9,13 %	10 (baisse finale de l'Indice ≤ 40 %)	0,00 %	0,00 %	- 0,96 %	- 0,90 %
6	72,00 %	9,35 %	8,30 %	8,36 %	10 (baisse finale de l'Indice)	- 40,01 %	- 4,94 %	- 5,85 %	- 5,79 %
8	96,00 %	8,70 %	7,65 %	7,72 %	- 50,00 %	- 50,00 %	- 6,64 %	- 7,54 %	- 7,48 %
					- 55,00 %	- 55,00 %	- 7,61 %	- 8,50 %	- 8,44 %
					- 60,00 %	- 60,00 %	- 8,69 %	- 9,56 %	- 9,50 %

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de ce support, veuillez répondre à ce questionnaire qui est un élément essentiel à la constitution de votre dossier :

- Quelle est la durée maximale du support ? 1 an 5 ans 10 ans
- En cas d'échéance anticipée en année 6, combien de gains annuels sont acquis ? 3 6 9
- Sur quel Indice repose le support ? CAC 40® S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement S&P 500®
- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions le composant et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 5%. Est-ce que la performance de l'Indice sera pénalisée, si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire ? oui non
- Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital sur le support ? oui non
- Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ? oui non
- Le gain annuel potentiel de 12% est-il ? brut net de frais sur versement, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie, hors fiscalité et prélèvement sociaux.

Je certifie avoir été informé :

- que l'Assureur recommande Ananké Mai 2023 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 10 ans, et dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ;
- qu'en cas de sortie (rachat, arbitrage ou décès dans le cas des contrats d'assurance vie) avant l'échéance anticipée ou finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 10 ans (si l'Indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial), il existe un risque de perte partielle ou totale en capital ;
- que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 12 % brut ⁽¹⁾⁽²⁾ par an. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle ;
- qu'à l'échéance d'Ananké Mai 2023, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers la Gestion déléguée ou vers la répartition d'actifs définie en page 5.

À : Le : Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du Conseiller

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale [25 mai 2023] jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2023. (2) Hors frais de gestion du contrat.

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société Anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros – RCS Lille 457 504 694
APE : 6622Z – Siège social : 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – www.orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats d'assurance vie et de capitalisation assurés par Groupama Gan Vie - Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - 340 427 616 RCS Paris
APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris

Patrimoine Stratégies Vie est un contrat d'assurance vie de la **Caisse Fraternelle Vie**
Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne - Société Anonyme au capital de 460 000 euros (entièrement versé)
457 504 702 RCS Lille - APE : 6511Z
Siège social : 150, rue d'Athènes CS30022
59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - (ACPR) - 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09



UNE MARQUE
Groupama